

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 119 (1974)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Tour d'horizon de la politique militaire en 1973  
**Autor:** Spahni, W.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343859>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Tour d'horizon de la politique militaire en 1973

Au début de 1973, la politique militaire suisse était encore sous l'influence des décisions prises au cours de l'automne de l'année précédente au sujet de l'acquisition d'un avion d'appui tactique et de la conversion de l'armement de la cavalerie. En ce qui concerne l'équipement de l'aviation, le Conseil fédéral et les Chambres fédérales adoptèrent une solution intermédiaire, consistant en l'achat de 30 Hunter supplémentaires qui avaient été revisés à l'usine du producteur. Cela ne résolvait naturellement pas le problème de la tendance qui se dessinait, tant au cours de la discussion qui se poursuivit que dans les études officielles, à s'écartier des avions de combat au sol pour accorder plus d'importance aux appareils de protection de l'espace. La question de savoir quel type entre en ligne de compte pour l'aviation suisse demeure en suspens. Cependant, l'analyse des combats qui se sont déroulés durant la 4<sup>e</sup> guerre du Proche-Orient devrait à tout le moins soulever la question de savoir s'il est préférable d'acquérir un nombre restreint d'avions d'un coût élevé ou plutôt un plus grand nombre d'avions, mais moins chers. De toute manière, l'acquisition d'avions donnera encore bien du fil à retordre aux responsables du Gouvernement, du Parlement et de l'armée.

La tentative réussie d'agitateurs d'extrême gauche d'empêcher le commandant de corps Hirschy, chef de l'instruction de l'armée, de prononcer une conférence à l'Université de Berne le 9 février 1973, a eu un retentissement particulier et suscité des réactions véhémentes dans le public. Les procédés utilisés par les énergumènes pour empêcher par leurs braillements un orateur qui ne partageait pas leurs opinions de s'exprimer, furent l'objet d'une réprobation unanime, d'autant plus forte que l'on était encore sous l'impression des émissions télévisées qui venaient de décrire, sous le titre « La Suisse pendant la guerre », les méthodes auxquelles les nazis avaient eu recours pour s'emparer du pouvoir.

Le problème de l'introduction d'un service civil, destiné à compléter le service militaire, a quelque peu progressé. Le Conseil fédéral a accepté l'initiative populaire lancée par les maîtres des écoles secondaires de Münchenstein et annoncé un projet d'article constitutionnel. Toutefois, les discussions qui s'ensuivirent au Parlement firent ressortir que la

difficulté ne réside pas tant dans la compréhension proprement dite pour l'introduction d'un service civil, que dans la détermination du cercle de personnes qui seraient soumises à la nouvelle réglementation. Le conflit porte essentiellement sur ceux qu'on appelle les objecteurs politiques, qui croient ne pas pouvoir faire de service militaire parce qu'ils n'acceptent pas l'ordre politique établi. Comme il ressort d'un sondage d'opinion auquel un important quotidien a procédé, une réglementation en faveur des « politiques » n'aurait actuellement aucune chance d'être acceptée par le souverain. Le problème de la distinction à établir entre objecteurs éthiques et politiques revêtira une importance cruciale lorsqu'il s'agira d'élaborer un texte constitutionnel et il déterminera probablement le résultat de la votation populaire prévue en 1975.

La publication du rapport du Conseil fédéral relatif à la politique suisse en matière de sécurité a eu un écho qui a dépassé nettement le domaine de la politique militaire. Ce rapport a été accueilli dans le public comme une œuvre réaliste, qui délimite clairement le cadre des possibilités et des nécessités pour notre pays. La quintessence du rapport relève que la défense ne repose pas uniquement sur des facteurs militaires — bien que ces derniers en soient le noyau — mais qu'elle englobe tous les domaines de l'Etat et de la société. Il a ainsi jeté les fondements de l'appareil qui permettra de surmonter les crises qui marquent notre époque.

Dans le cadre des efforts entrepris pour maintenir la volonté de défense, la diffusion de ce rapport revêt une grande importance. Les réalités de ce monde diffèrent quelque peu de l'image que nombre de personnes voudraient faire voir ou à laquelle elles voudraient faire croire. L'Europe continue à être hérissée d'armes de toutes sortes. Le destin du peuple israélien a montré derechef cet automne combien un Etat dépend de son armée pour le défendre. Et, malgré cela, les forces agitatrices ne cessent de s'en prendre à l'armée et de susciter, notamment dans diverses écoles de recrues des troupes sanitaires ou d'aviation, des incidents qui n'ont heureusement pas eu de suite sérieuse.

Sur le plan des dépenses pour l'armée, on n'enregistre encore aucun changement. La Suisse, qui affecte 1,9 % de son produit social brut à des fins défensives, continue à occuper la dernière place parmi les pays européens, aux côtés du Luxembourg et de l'Autriche. La Suède, plus grand Etat neutre européen, en dépense le double.

Dans ces conditions, les lacunes les plus dangereuses dans l'armement de notre armée n'ont guère été comblées. Il n'y a pas lieu de s'en étonner si l'on relève que 688 millions de francs ont été consacrés en 1966 aux besoins de la défense, alors qu'en 1972 le chiffre n'est plus — si l'on se base sur la valeur de notre monnaie en 1965 — que de 507 millions de francs. Or, il y a précisément à des endroits d'importance décisive des lacunes alarmantes, qui pourraient avoir les conséquences les plus funestes dans une guerre menée avec des moyens modernes, comme cela a été le cas dans le conflit du Proche-Orient, avec l'intervention massive de chars blindés et d'avions. Les moyens de défense modernes existent: le tout est de se les procurer également. Les moyens de défense de l'infanterie contre les chars doivent être renforcés, particulièrement au moyen d'armes d'une portée allant jusqu'à 1000 mètres, ainsi qu'en dotant les divisions frontières de chars blindés. En outre, il faut que les formations mécanisées prévues pour les contre-offensives bénéficient d'une solide protection aérienne, qui leur permette d'intervenir dans le combat en subissant un minimum de dommages de la part de l'aviation adverse. Après que le Conseil fédéral a décidé de n'acquérir ni l'un ni l'autre des avions proposés, ces lacunes ne sont pas encore comblées, bien qu'il soit possible de trouver une solution mieux adaptée aux besoins de l'armée, à savoir un chasseur de protection de l'espace relativement avantageux.

En somme, l'année 1973 a mis au premier plan tout le spectre des problèmes de politique militaire, alors que la politique proprement dite était marquée d'hésitations et d'indécisions. On a attendu vainement de vraies décisions — d'ailleurs urgentes — en particulier dans le secteur de l'armement. Il appartiendra à tous les responsables de remédier à cet état de choses en 1974.

W. SPAHNI